



Contrat de participation à la Grapho-classe « DAMON »

Raison sociale de l'organisme de formation : www.bougetaplume.fr
Numéro de SIRET : 518 517 651 000 49



Bouge ta plume
Célia CHEYNEL
Graphopédagogue
Formatrice

La Cabane
8 D rue Franz HELLER
35700 RENNES

06 81 07 24 24

formation@bougetaplume.fr

www.bougetaplume.fr

Organisme formateur
DA : 53 35 09396 35

Code APE : 85 59 D
SIRET : 518 517 651 00049
Entreprise individuelle
ID DATADOCK : 53350939065



Entre les soussignés :

- 1) Organisme de formation : cabinet de rééducation en écriture, Célia CHEYNEL
- 2) Nom, prénom et adresse mail du cocontractant ci-après désigné le binôme parent-enfant :

.....
.....

Est conclu un contrat de participation à une Grapho-classe en application de l'article L6353-3 du Code du travail, pour une durée de 6 sessions.

Article 1^{er} : objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser une rééducation de l'écriture de l'enfant, en groupe, lors d'une Grapho-classe regroupant 5 binômes parent-enfant.

Article 2 : nature, programme et caractéristiques des actions de formation

- L'action de rééducation entre dans la catégorie des actions de Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales prévue par l'article L6313-1 du Code du travail
- Elle a pour objectif de mettre en place des actions de rééducation de l'écriture en vue d'une amélioration de la lisibilité, de la vitesse et du confort de l'écriture de l'enfant.

Article 3 : niveau de connaissances préalables nécessaire

Aucun niveau de formation préalable n'est nécessaire.

Article 4 : organisation de l'action de formation

- L'action de formation aura lieu en présentiel, dans les locaux de La Cabane, 8D rue Franz Heller aux dates et heures suivantes :

10 octobre 2022 de 14h à 15h30
7 novembre, de 14h à 15h30
5 décembre, de 14h à 15h30
2 janvier 2023, de 14h à 15h
30 janvier, de 14h à 15h
27 février, de 14h à 15h



Bouge ta plume 

Bouge ta plume
Célia CHEYNEL

Graphopédagogue
Formatrice

La Cabane
8 D rue Franz HELLER
35700 RENNES

06 81 07 24 24

formation@bougetaplume.fr

www.bougetaplume.fr

Organisme formateur
DA : 53 35 09396 35

Code APE : 85 59 D
SIRET : 518 517 651 00049
Entreprise individuelle
ID DATADOCK : 53350939065



Qualiopi 
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Bouge ta plume 

Article 5 : délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le signataire a un délai de sept jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 6 : dispositions financières

- Le prix de l'action de rééducation est fixé à 45 € par session
- Le binôme parent-enfant s'engage
 - ➡ à verser le règlement de la première session du 10 octobre du prix susmentionné via la plateforme weezevent
 - ➡ régler les prochaines sessions de la manière suivante : 1 chèque de 120 € (encaissé fin seconde séance) et 1 chèque de 105 euros (encaissé fin quatrième) à déposer lors de la première session
 - ➡ être présents à chaque session du parcours comprenant 6 sessions

Article 7 : interruption du parcours

En cas de cessation anticipée de la rééducation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le binôme parent-enfant pour un motif de force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

Le solde des séances non effectuées par le binôme parent-enfant sera remboursé par l'organisme de formation.

Si le binôme parent-enfant est empêché de suivre la formation pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le contrat de formation est résilié selon les modalités financières suivantes :

Le versement reste acquis à l'organisme de formation.

Article 8 : cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Rennes sera seul compétent pour régler le litige.

Fait,

à....., le...../...../.....

**Pour le binôme parent-enfant,
(nom et qualité du parent)
Signature**

**Pour l'organisme de formation
Célia CHEYNEL
Signature**